

6. Participer à l'Assemblée générale

AVERTISSEMENT : Covid-19

La Société a communiqué le 9 avril 2020 sur son site internet (www.rothschildandco.com) que conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 autorisant la tenue de l'Assemblée hors la présence de ses actionnaires ou des autres personnes ayant le droit d'y assister, aucune carte d'admission ne pourra être adressée aux actionnaires qui en feraient la demande.

Les actionnaires sont dans ce cadre exceptionnel, invités à voter à distance par correspondance à l'aide du formulaire de vote, par internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS ou en donnant pouvoir au Président.

Veillez noter que les modalités de tenue de l'Assemblée Générale mixte pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale mixte sur le site internet de la Société (www.rothschildandco.com, rubrique « Relations investisseurs / Actionnaires / Assemblées générales »).

6.1 Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de voter par correspondance ou internet.

Toutefois, conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à participer à l'Assemblée générale les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au deuxième jour ouvré (jour de bourse) précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le **mardi 12 mai 2020 à zéro heure** (heure de Paris).

SI VOUS ÊTES INSCRITS AU NOMINATIF

L'inscription comptable des titres dans les comptes de titres nominatifs dans les conditions précitées est suffisante pour vous permettre de participer à l'Assemblée générale. La justification de votre qualité est donc prise en charge par Société Générale Securities Services.

SI VOUS ÊTES INSCRITS AU PORTEUR

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur dans les conditions précitées doit être constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité teneur de votre compte-titres, annexée au formulaire de vote établi en votre nom, ou pour votre compte si vous êtes représentés par un intermédiaire inscrit. La justification de votre qualité est en conséquence assurée par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité teneur de votre compte-titres, qui se chargera de produire dans les conditions précitées auprès du centralisateur de l'Assemblée générale (Société Générale Securities Services) l'attestation de participation.

6.2 Établissement centralisateur de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est centralisée par Société Générale Securities Services.

Coordonnées

Adresse postale	Société Générale Securities Services Service des Assemblées CS 30812 44308 Nantes Cedex 03
Site internet	https://www.securities-services.societegenerale.com/fr/

6.3 Modes de participation à l'Assemblée générale

6.3.1 Voter par internet

Les conditions législatives et sanitaires actuelles ont conduit Rothschild & Co à offrir cette année à ses actionnaires la possibilité de voter par Internet, avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS

- Pour les actionnaires au nominatif :

Les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaitent désigner ou révoquer un mandataire par Internet accèderont au site VOTACCESS via le site SHARINBOX dont l'adresse est la suivante : www.sharinbox.societegenerale.com.

Les actionnaires au nominatif pur ou administré pourront se connecter sur le site Internet www.sharinbox.societegenerale.com avec leurs identifiants habituels indiqués sur le relevé de portefeuille ou sur le courrier qu'ils auront reçus pour les actionnaires à l'administré. Si un actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou mot de passe, il peut suivre les indications données à l'écran pour les obtenir.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- Pour les actionnaires au porteur :

Il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Rothschild & Co et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du mercredi 29 avril 2020 à 09h00.

La possibilité de voter par Internet avant l'assemblée générale prendra fin la veille de la réunion, soit le mercredi 13 mai 2020 à 15 heures, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

6. Participer à l'Assemblée générale

6.3.2 Voter par correspondance

Pour voter par correspondance, vous devez procéder de la manière suivante :

- si vous êtes actionnaire au nominatif, vous devrez renvoyer le formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance qui vous aura été adressé, dûment complété et signé, à l'aide de l'enveloppe T jointe au courrier de convocation ;
- si vous êtes actionnaire au porteur, vous devrez vous procurer ce même formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance (disponible sur le site internet de la Société) ; il devra être retourné, dûment complété et signé, à Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03, via l'intermédiaire bancaire ou financier teneur de votre compte-titres, accompagné d'une attestation de participation.

Il est précisé que, pour être pris en compte, les formulaires de vote devront avoir été reçus exceptionnellement uniquement par Société Générale Securities Services trois jours au moins avant la date de l'Assemblée générale, soit **le lundi 11 mai 2020 au plus tard**.

6.3.3 Voter par procuration

Pour voter par procuration, vous pouvez donner pouvoir :

- à un autre actionnaire, à votre conjoint ou votre partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne physique ou morale de votre choix ; ou
- au Président de l'Assemblée générale ; en pareil cas, le Président de l'Assemblée générale exercera les droits de vote attachés à vos titres en faveur de toutes les résolutions présentées ou agréées par le Gérant, et contre toutes les autres résolutions.

Dans tous les cas, le vote par procuration est soumis aux dispositions légales et réglementaires applicables, et notamment celles prévues par l'article L. 225-106 I. du Code de commerce.

Pour donner pouvoir, vous devrez procéder de la manière suivante :

- si vous êtes actionnaire au nominatif, vous devrez renvoyer le formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance qui vous aura été adressé, dûment complété et signé, à l'aide de l'enveloppe T jointe au courrier de convocation ;
- si vous êtes actionnaire au porteur, vous devrez vous procurer ce même formulaire. Il devra être retourné, dûment complété et signé, à Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03, via l'intermédiaire bancaire ou financier teneur de votre compte-titres, accompagné de l'attestation de participation visée ci-avant.

Il est précisé que, pour être pris en compte, les formulaires de vote devront avoir été reçus exceptionnellement uniquement par Société Générale Securities Services trois jours au moins avant la date de l'Assemblée générale, soit **le lundi 11 mai 2020 au plus tard**.

Conformément à l'article R. 225-79 du Code de commerce, vous pouvez également procéder à la notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique, dans les conditions suivantes :

- si vous êtes actionnaire au nominatif, vous devrez envoyer un courriel revêtu d'une signature électronique obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires applicables à l'adresse électronique assemblees.generales@sgss.socgen.com, en précisant vos nom, prénom et adresse, votre identifiant Société Générale si vos actions sont inscrites au nominatif pur, ou votre identifiant auprès de votre intermédiaire bancaire ou financier habilité si vos actions sont inscrites au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;

- si vous êtes actionnaire au porteur, vous devrez demander à votre intermédiaire bancaire ou financier teneur de votre compte-titres qu'il transmette vos instructions de désignation ou révocation à Société Générale Securities Services.

Les désignations ou révocations de mandataire par voie électronique ne seront prises en compte qu'à la condition d'avoir été réceptionnées trois jours au moins avant la date de l'Assemblée générale, soit **le lundi 11 mai 2020 au plus tard**.

Le mandataire adresse son instruction de vote pour l'exercice de ses mandats sous la forme d'une copie numérisée du formulaire unique, à Société Générale, par message électronique à l'adresse suivante : assemblees.generales@sgss.socgen.com. Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « En qualité de mandataire », et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre « Je vote par correspondance » du formulaire.

Il joint une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente. Pour être pris en compte, le message électronique doit parvenir à Société Générale au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée, soit le **lundi 11 mai 2020 au plus tard**. En complément, pour ses propres droits de votes, le mandataire adresse son instruction de vote selon les procédures habituelles.

6.4 Formulaire de vote

6.4.1 Disponibilité du formulaire de vote

Il est rappelé aux actionnaires inscrits au nominatif que ce formulaire leur sera adressé par courrier. Dans tous les cas, les personnes peuvent se procurer un formulaire de vote selon l'une des modalités suivantes :

- pour les personnes inscrites au porteur, en s'adressant à l'intermédiaire bancaire ou financier teneur de leur compte-titres ;
- en le téléchargeant sur le site Internet de la Société (www.rothschildandco.com, rubrique « Relations investisseurs / Actionnaires / Assemblée générale ») ;
- ou en le demandant directement au centralisateur de l'Assemblée générale ou à la Société, étant entendu que de telles demandes ne seront honorées que si elles sont reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée générale, soit **le vendredi 8 mai 2020**.

6.4.2 Comment utiliser le formulaire de vote ?

1 La case 1 n'est pas applicable cette année dans la mesure où l'Assemblée Générale Mixte de Rothschild & Co SCA se tiendra exceptionnellement sans la présence physique de ses actionnaires, à huis clos.

2 Pour voter par correspondance, cocher cette case et suivez les instructions. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la Loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 a modifié les règles applicables au calcul des voix exprimées en assemblées générales d'actionnaires : alors que les abstentions, les votes blancs ou nuls étaient auparavant considérés comme des votes négatifs, ceux-ci sont, depuis le 1^{er} janvier 2020, désormais exclus des votes exprimés et ne sont plus pris en compte dans la base de calcul de la majorité requise pour l'adoption des résolutions. Le formulaire a donc été modifié afin de permettre aux actionnaires d'exprimer de manière distincte un vote négatif ou une abstention sur les différentes résolutions soumises à l'assemblée.

3 Pour donner procuration au Président de l'Assemblée, cochez cette case et suivez les instructions.

4 Pour donner procuration à une autre personne qui sera présente à l'Assemblée, cochez cette case et remplissez les champs d'information. Cette option n'est toutefois pas recommandée dans la mesure où l'Assemblée générale se tiendra à huis clos.

5 Quel que soit votre choix, dater et signez ici.

6 Pour les actionnaires au nominatif : vérifiez l'exactitude des informations préremplies. Pour les actionnaires au porteur : adressez-vous à votre établissement teneur de compte.

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

1 JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

Rothschild & Co
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
du jeudi 14 mai 2020 à 10h30
 Tenue hors présence physique des actionnaires
 Au siège social : 23 bis Avenue de Messine 75008 PARIS

COMBINED GENERAL MEETING
On thursday, 14 may 2020, at 10:30 a.m.
 To be held without the physical presence of shareholders
 At head office : 23 bis Avenue de Messine 75008 PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY
 Identifiant - Account
 Nombre d'actions / Number of shares
 Nominatif / Registered
 Porteur / Bearer
 Vote simple / Single vote
 Vote double / Double vote
 Nombre de voix - Number of voting rights

2 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. / On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

3 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Cf. au verso (3)
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

4 JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
 pour me représenter à l'Assemblée / to represent me at the above mentioned Meeting
 M. Mlle ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications doivent être effectuées sur le formulaire). Cf. au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (changes to this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

6

5 Date & Signature

11/05/2020

1 Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante.
 In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.
 - Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. / I appoint the Chairman of the general meeting.
 - Je m'abstiens. / I abstain from voting.
 - Je donne procuration [cf. au verso, verso (4)] à M. Mlle ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
 To be considered, this completed form must be returned no later than:

à la banque / to the bank

Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais où aucun choix n'est coché (sans d'adhésion) : vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire, sera valid automatiquement pour le Président de l'Assemblée Générale -
 If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card) : postal vote / power of attorney to the president / power of attorney to a representative. This automatically applies to the Chairman of the General Meeting.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous ne pouvez retourner une formule portant à la fois des indications de procuration et des indications de vote par correspondance.

6. Participer à l'Assemblée générale

6.5 Situation des actionnaires à compter de l'envoi de leur formulaire de vote

Vous pouvez céder tout ou partie de vos titres dans les conditions prévues par la loi :

- si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit avant le mardi 12 mai 2020, à zéro heure (heure de Paris), la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote par correspondance, le pouvoir ou l'attestation de participation précédemment établis. À cette fin, les intermédiaires bancaires ou financiers teneurs de comptes-

titres au porteur notifient à Société Générale Securities Services ou à la Société la cession des titres susvisés et lui transmettent les informations nécessaires ;

- si le transfert de propriété intervient après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit après le mardi 12 mai 2020, à zéro heure (heure de Paris), elle ne sera pas notifiée par lesdits intermédiaires ni prise en compte par la Société, nonobstant toute convention contraire.

6.6 Autres informations

6.6.1 Demande d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution dans les conditions prévues aux articles L. 225-105 et R. 225-71 à R. 225-73 du Code de commerce.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour motivées ou de projets de résolution doivent être adressées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception (Rothschild & Co, Direction juridique, 23bis, avenue de Messine, 75008 Paris) et exceptionnellement par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : marie-laure.becquart@rothschildandco.com, et parvenir à la Société au plus tard le 25^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée (soit au plus tard le dimanche 19 avril 2020 à minuit, heure de Paris) et ne pas être adressée plus de 20 jours suivant la publication de l'avis préalable au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

La demande doit être accompagnée :

- du ou des points à mettre à l'ordre du jour ainsi qu'un bref exposé des motifs ; ou
- du texte du ou des projets de résolutions, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs et, le cas échéant, des autres renseignements prévus à l'article R. 225-71 du Code de commerce ; et
- d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce.

En outre, l'examen par l'Assemblée générale des points à l'ordre du jour ou des projets de résolutions déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission au dépositaire central, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (soit au mardi 12 mai 2020 à zéro heure, heure de Paris).

La liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions, présentés par des actionnaires dans les conditions prévues ci-dessus, seront publiés sur le site Internet de la Société (www.rothschildandco.com), conformément aux dispositions de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce.

Exceptionnellement cette année, en raison de la tenue de l'Assemblée générale à huis clos, il ne sera pas possible de proposer des résolutions nouvelles pendant l'Assemblée générale.

6.6.2 Questions écrites

Tout actionnaire peut poser des questions écrites au Gérant à compter de la mise à disposition des actionnaires des documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche des affaires de la Société, qui aura lieu au plus tard le 21^{ème} jour précédant l'Assemblée générale, soit le jeudi 23 avril 2020. Ces questions écrites doivent être adressées par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au siège social de la société (Rothschild & Co, Direction juridique, 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris) ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : marie-laure.becquart@rothschildandco.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le vendredi 8 mai 2020 à minuit (heure de Paris). Dans tous les cas, ces questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Exceptionnellement cette année, en raison de la tenue de l'Assemblée générale à huis clos, il ne sera pas possible de poser des questions pendant l'Assemblée générale.

6.6.3 Documents à la disposition des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.rothschildandco.com, rubrique « Relations Investisseurs / Actionnaires / Assemblée générale »), à compter du 21^{ème} jour précédant l'Assemblée générale au plus tard, soit le jeudi 23 avril 2020.

Les documents consultables au siège social de la Société dans les délais légaux seront pour l'essentiel disponibles sur le site internet de la Société (www.rothschildandco.com, rubrique « Relations Investisseurs / Actionnaires / Assemblée générale »). Une copie des documents qui ne seraient pas accessibles sur le site internet pourra vous être communiquée sur demande par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : marie-laure.becquart@rothschildandco.com. La demande devra être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.